



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRESENTE DONNE PAR LA SOUSSIGNEE, QUE:

A la séance régulière du conseil municipal en date du 10 mars 2025, le conseil municipal a adopté le règlement 333-2025 sur la citation des immeubles patrimoniaux du noyau villageois.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À Sainte-Marie-Salomé, le 13 mars 2025.

Original signé

Élisa-Ann Sourdif
Directrice générale et greffière-trésorière